

## **SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020**

***Date de convocation : 04 décembre 2020***

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huit clos sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

**Étaient présents :** Elisabeth BILLET, Michèle BOUDARD, Yannick BRÉANT, Gérard BOULAN, Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL, Marie-Pierre COQUEREL, Virginie FAURE, Alexandre LELIÈVRE, David MOUGE, Tiffany PERRIER

**Étaient absents :**

**Pouvoir :**

Formant la majorité des membres en exercice.

### **AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE MME LEVARD**

Le Maire souhaite augmenter la durée hebdomadaire de Mme LEVARD de quatre heures soit 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

Décide l'augmentation de la durée hebdomadaire de Mme LEVARD soit 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'EURE (CAUE 27)**

Le Maire informe au conseil municipal son intention de vouloir adhérer au CAUE 27.

Le CAUE 27 est une association qui assure un service public de proximité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Cela nous permet de bénéficier de conseils et d'un accompagnement à la fois technique et culturel, disposer d'un accès prioritaire aux formations, être tenu informé de l'actualité et être convié à des manifestations et rencontres (séminaires, ateliers, expositions, visites et balades urbaines), recevoir des publications et leur rapport annuel d'activités, être membre de leur Assemblée Générale et prendre part aux décisions et orientations de la vie de l'association.

L'adhésion est de 150.00 € par an.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

Accepte l'adhésion au CAUE 27 pour un montant de 150.00 € par an.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose Madame Elisabeth BILLET en tant que déléguée au Patrimoine Historique de la Commune et à la documentation Historique de la Commune. Un arrêté sera établi.
- Le Conseil Municipal finalise l'organisation du passage du Père Noël le 12 décembre avec la distribution de cadeaux aux enfants et de colis aux anciens.
- Une conseillère rappelle l'urgence de faire tailler les arbres dont les branches dépassent sur la route.
- Une conseillère municipale évoque la vitesse toujours excessive des usagers des routes du village. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuvent le fait de trouver une solution rapide et fiable pour faire sécuriser la circulation.

La séance est levée à 23h00.